



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

**DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DECISION N° 004-2024**

**Marché de maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation du collecteur
d'eaux usées sente de derrière les murs 2ème tranche et suppression
du poste de refoulement PRC12 rue Gabriel Péri à Marly-la-Ville**

Vu les articles n° L2122-22, L2122-21 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la commande publique

Vu la délibération du comité syndical n° 2020-023 du 23/07/2020 portant délégation d'attribution du comité syndical au Président

Considérant la nécessité de réaliser l'extension du collecteur d'eaux usées sente de derrière les murs 2ème tranche à Marly-la-Ville

Considérant que le SICTEUB souhaite se faire assister d'un maitre d'oeuvre pour cette opération

Considérant la consultation réalisée par mail le 11 décembre 2023

Considérant l'offre reçue du bureau d'études test ingenierie et considérée comme économiquement et techniquement recevable

DECIDE

Article 1 :

De **SIGNER** avec l'entreprise test ingenierie domiciliée au 14 rue Gambetta, 77400, Thorigny-sur-Marne le Marché de maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation du collecteur d'eaux usées sente de derrière les murs 2ème tranche et suppression du poste de refoulement PRC12 rue Gabriel Péri à Marly-la-Ville pour un montant de trente quatre mille euros hors taxes (34 000.00€ HT) soit quarante mille huit cent euros toutes charges comprises (40 800.00€ TTC).

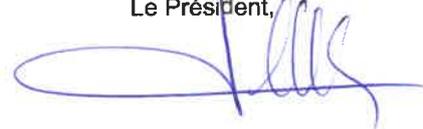
Article 2 :

De **DIRE** que cette somme sera inscrite au budget primitif EU 2024.

Article 3 :

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du comité syndical.

Fait à SICTEUB, le 29/01/2024
Le Président,



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 095-200091924-20240130-004_2024-AU



Publiée le :
Notifiée le :